|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 27 octobre 2021 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 355**  CE 20/CB | | | - Aux Administrations des États Membres de l'Union | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6301 | | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbsg20@itu.int](mailto:tsbsg20@itu.int) | | | **Copie**:  - Aux Membres du Secteur UIT-T;  - Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 20;  - Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-T;  - Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;  - À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  - Au Directeur du Bureau des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT-CEIHMon-Reqts) et Y.4215 (ex Y.IoT‑UAS‑Reqts), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T (réunion virtuelle, 3 février 2022)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (L'Internet des objets (IoT) et les villes et les communautés intelligentes (SC&C)) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des 2 projets de Recommandations mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion virtuelle qui se tiendra en février 2022. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T seront présentés dans la Lettre collective 13/20.

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT-CEIHMon-Reqts) et Y.4215 (ex Y.IoT-UAS-Reqts) qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **24 janvier 2022** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

NOTE 2 DU TSB – Aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour ces projets de textes déterminés avant leur détermination.

A picture containing text

Description automatically generatedVeuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**:2

Annexe 1  
  
Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT-CEIHMon-Reqts) et  
Y.4215 (ex Y.IoT-UAS-Reqts)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT‑CEIHMon‑Reqts): [[R20](https://www.itu.int/md/T17-SG20-R-0020/en)]

Exigences applicables au système de surveillance de l'état des infrastructures de génie civil basé sur l'IoT

Résumé

La surveillance de la sécurité et de l'intégrité des infrastructures de génie civil au moyen de données objectives recueillies auprès des infrastructures elles-mêmes, grâce aux capacités de l'Internet des objets (IoT), constitue un moyen efficace de compléter les travaux d'inspection et de diagnostic des infrastructures de génie civil, en vue d'assurer une maintenance efficace et avancée des infrastructures de génie civil. Dans cette Recommandation, un système basé sur l'IoT qui est utilisé à cette fin est appelé système de surveillance de l'état des infrastructures de génie civil.

Cette Recommandation décrit les exigences applicables au système de surveillance de l'état des infrastructures de génie civil basé sur l'IoT pour la maintenance des infrastructures de génie civil.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4215 (ex Y.IoT-UAS-Reqts) [[R21](https://www.itu.int/md/T17-SG20-R-0021/en)]

Cas d'utilisation, exigences et capacités des systèmes d'aéronef sans pilote pour l'Internet des objets

Résumé

Cette Recommandation décrit les cas d'utilisation, les exigences et les capacités des systèmes d'aéronef sans pilote (UAS) pour l'Internet des objets (IoT).

Selon les différents scénarios de communications hertziennes, les cas d'utilisation sont classés en quatre catégories: déchargement à l'aide de systèmes UAS, interventions d'urgence à l'aide de systèmes UAS, relais à l'aide de systèmes UAS et diffusion d'informations et collecte de données à l'aide de systèmes UAS.

Cette Recommandation décrit les exigences et les capacités communes et spécifiques des systèmes UAS pour la prise en charge par l'IoT des différents cas d'utilisation.

Annexe 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 355: Consultation au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT-CEIHMon-Reqts) et Y.4215 (ex Y.IoT-UAS-Reqts)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des télécommunications  Place des Nations  CH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**: **Courriel**: | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie: Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des textes déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 355, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après:

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4214 (ex Y.IoT-CEIHMon-Reqts) | **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4215 (ex Y.IoT-UAS-Reqts)** | **autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]  
[Rôle/titre officiel]  
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_